



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 59^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U A, 1-5 octobre 2007

CSP27.R18 (Fr.)
ORIGINAL: ANGLAIS
5 octobre 2007

RÉSOLUTION

CSP27.R18

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC

LA 27^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le rapport sur l'introduction des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (document CSP27/17) proposé par la Directrice,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'introduction d'IPSAS dans l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS);
2. De reconnaître que la mise en œuvre d'IPSAS contribuera à la transparence dans la gestion axée sur les résultats ;
3. De noter que les normes comptables actuelles du système des Nations Unies (UNSAS) ont été amendées pour permettre l'introduction progressive de normes individuelles pour chaque agence, IPSAS devant être intégralement exécuté d'ici 2010;
4. De noter également que la Directrice soumettra à la considération des Organes directeurs lors de sessions futures, des propositions en vue de l'amendement du Règlement financier et des Règles de gestion financière découlant de l'adoption d'IPSAS;
5. De reconnaître que la mise en œuvre d'IPSAS nécessitera des ressources financières qui seront incluses dans les budgets programmes biennaux de l'OPS commençant avec le budget programme correspondant à la période biennale 2008-2009.

(Neuvième réunion plénière, 5 octobre 2007)